Le merveilleux est un aliment si nécessaire à l'esprit de l'homme, que chez tous les peuples et dans tous les temps on a signalé le même besoin de croire aux choses extraordinaires, et d'admettre l'existence de faits surnaturels. L'imagination des masses n'éprouve de sympathie que pour ce qui l'étonne. L'harmonie des phénomènes du monde, l'ordre de la nature, la constante régularité avec laquelle ses lois s'exécutent, c'est-à-dire ce qu'il y a de véritablement admirable dans l'univers, ne peuvent contenter cette passion d'admirer qui distingue le vulgaire et qu'Horace trouvait si anti-philosophique : nil mirari¹, tel était l'axiome dont le philosophe de Tibur faisait le fondement de la vraie sagesse.

Mais le poète latin, esprit fort, sceptique, indifférent et moqueur, quoique sage à sa manière, parlait de cela fort à son aise. Les nations ne sont pas composées de philosophes. Ce peuple romain lui-même, pour lequel Horace formulait sa maxime, fut, en tous les temps, amoureux des prodiges. En dépit de la conquête du monde, qui avait dû familiariser son esprit et ses yeux avec une variété infinie d'idées étranges et de spectacles étonnants, malgré les lumières qu'auraient pu lui communiquer tant de beaux génies nés dans son sein, il n'avait rien perdu de sa foi au merveilleux, et était demeuré le peuple le plus superstitieux de la terre.

C'est que ce besoin d'admirer qui pousse l'homme au-devant des prodiges, a son origine dans la faiblesse même et dans le cœur de l'humanité. L'homme n'ose s'appuyer sur ce qui vient de luimême ou de ses semblables ; il se défie de sa force et de sa raison, toutes deux limitées. Pour peu qu'il souffre ou qu'il craigne – et quand n'avons-nous ni rien à souffrir ni rien à craindre ? – son premier instinct est d'invoquer le secours de quelque puissance supérieure à l'humanité.

L'intervention personnelle de la divinité était fréquente dans les sociétés primitives. Les principales institutions et les lois religieuses ou civiles avaient été dictées aux anciens peuples par des dieux. Bien plus, ces dieux apparaissaient continuellement pour expliquer, pour éclaircir et commenter ce que leur parole avait pu laisser d'obscur, pour donner des avis dans les circonstances difficiles, pour récompenser le zèle ou punir la faiblesse, comme s'ils se fussent réservé le gouvernement direct et la conduite de ces peuples, encore trop jeunes pour être abandonnés à leur seule raison. C'est ainsi que dans *l'Iliade* les dieux mythologiques

se montrent sans cesse debout à côté des héros qu'ils favorisent. La Bible nous fait voir également le Dieu des Hébreux leur apportant lui-même ses ordres et ses instructions sur des objets qui ne touchent qu'aux soins les plus vulgaires de leur existence ou de leur conservation. La divinité exerce au milieu de ces peuples, encore dans l'enfance, l'office d'un magistrat suprême et de plusieurs fonctionnaires subalternes. Aussi, lorsque plus tard Dieu se retire, les abandonnant à leur raison devenue adulte et aux lois qu'il a établies pour la guider, c'est encore à son autorité qu'ils entendent obéir, plutôt qu'à leur conscience, plutôt qu'aux lois, dont les interprètes ne sont que des hommes comme eux, et, comme eux, sujets à l'erreur.

La divinité, qui n'intervient plus alors par sa personne, intervient encore par son action, soit qu'invisible elle l'exerce immédiatement par la manifestation de faits surnaturels, soit qu'elle la communique à des délégués de son choix qui l'exercent à sa place. C'est alors qu'apparaissent les oracles, les révélateurs, les prophètes et les fondateurs d'institutions nouvelles. Mais tous ces élus ne peuvent s'imposer aux nations et ne parviennent à subjuguer leur esprit qu'à la condition de justifier, par des preuves irrécusables, que leur mission dérive d'en haut : ils sont tenus d'accomplir des prodiges. Les merveilles qu'ils opèrent sous les yeux de la foule ravie, sont les lettres de créance qui les font reconnaître comme les émissaires, et pour ainsi dire, comme les porte-voix de la divinité. Avant d'accepter l'ordre nouveau que l'on prêche en son nom, le peuple exige l'apparition de quelque fait surnaturel où soit marqué le caractère céleste. Il est rare qu'un changement profond dans la politique ou l'état d'un pays se soit opéré, même par la main des plus grands hommes, sans ce contre-seing religieux, qui, selon le temps et les lieux, prend le nom de signes, de miracles ou de prodiges. Mais tout n'en reste pas là. Quand la révolution nouvelle, bien que depuis longtemps accomplie et exerçant en paix son empire, a besoin d'être raffermie ou rajeunie dans la foi des peuples, on voit se manifester, au moment opportun, quelque coup éclatant de l'autorité divine : ce qui a fondé intervient encore pour consolider. De là, dans l'ordre païen, les prodiges, et, dans l'ordre chrétien, les miracles, sortes de coups d'État par lesquels l'auteur de la nature, pour mieux manifester sa toute-puissance et en même temps sa volonté, suspend ou viole les lois qu'il a lui-même établies.

¹ « ne s'étonner de rien » : devise du poète latin Horace (1er siècle avant notre ère)

Ces dispositions naturelles de l'esprit humain ont dû, dans tous les temps, singulièrement favoriser la multiplication des prodiges. Avec des intelligences si dociles au merveilleux, si empressées de subir son empire, comment l'intérêt et l'orgueil se seraient-ils lassés d'en produire ? (...)

Si les faits surnaturels, artificieusement invoqués dans un but politique, social ou religieux, furent nombreux dans la société païenne, c'est principalement dans les premiers siècles du christianisme qu'on vit ces phénomènes grandir partout en nombre et en éclat. Le conflit qui régnait alors entre les idées anciennes et les dogmes nouveaux, jetait le trouble dans tous les esprits, l'inquiétude dans toutes les consciences, et pendant les nombreuses périodes de défaillance intellectuelle de cette époque tourmentée, le surnaturel et le merveilleux semblaient un refuge tout ouvert à la timidité et à l'incertitude des âmes.

Ce que l'on peut très bien reconnaître néanmoins, à cette époque de confusion universelle, c'est que le don de faire parler le ciel, qui avait été réservé dans l'antiquité à certains lieux et à certains personnages, aux pythonisses, aux sibylles, etc., devient une faculté profane qui se communique aux simples particuliers : l'oracle se sécularise. Si les temples et les antres sacrés des païens deviennent muets à mesure que la foi des nations s'en éloigne, si les sibylles désertent leur sanctuaire antique pour prendre le chemin d'un éternel exil, leur héritier, leur successeur est là : c'est le *thaumaturge*², qui étonne la multitude par ses miracles opérés à ciel ouvert sur le forum des bourgs et jusque dans les carrefours des grandes villes.

Louis FIGUIER, Histoire du merveilleux, 1860.

Vous ferez un **résumé** de ce texte de 1 164 mots en 100 mots \pm 10 %.

Marquez les dizaines de mots et indiquez le **dé-compte** total à la fin de votre copie.

Les formules caractéristiques doivent impérativement être **reformulées**.

Appuyez-vous sur les **liens logiques** du texte, explicites ou implicites, et **faites des paragraphes**.

Prévoyez **une marge** d'au moins 5 ou 6 cm, et **sautez des lignes**.

Il est interdit d'utiliser un stylo-plume ; utilisez un **stylo-bille ou un feutre de couleur bleue ou noire**. Pas de blanc machine, ni d'effaceur.

-

² thaumaturge: faiseur de miracles